



# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

## COMPTE RENDU DE SEANCE

**Nombre de membres composant le conseil municipal : 33**  
**Nombre de membres en exercice : 33**

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 33**

### Etaients présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie,

### Absents excusés ayant donné procuration :

BELTRA Sandrine donne procuration à GARRON André, MERMET-MEILLON Marc donne procuration à BIAU Joël, GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude, MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

### Absents excusés :

*Arrivée de madame Pascale TREQUATRINI à 18h34.*

*Un problème d'enregistrement a été décelé. Il manque 4 minutes d'enregistrement.*

La séance est ouverte ce jeudi 15 décembre 2016, à 18 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :  
Proposition : Madame Joëlle LAKS

**Adoption du compte rendu de séance du 24 novembre 2016 :****Pour : 33****Contre : 0****Abstentions : 0----- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ****ORDRE DU JOUR**

<b>Ordre</b>	<b>Objet du projet de délibération</b>	<b>Rapporteur</b>
1	Direction des affaires générales - Modification statutaire de la communauté de communes de la vallée du Gapeau (CCVG) – Mise en conformité avec la loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe).	<b>André GARRON</b>
2	Direction des finances – Service Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'organisation de la fête de la Figue.	<b>Roseline FOUCOU</b>
3	Direction des finances – Service Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Solliésine.	<b>Thierry DUPONT</b>
4	Pôle Famille Sport Solidarité - Service des affaires scolaires – Participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire.	<b>Marie-Pierre CAPELA</b>
5	Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Création de postes.	<b>Joëlle LAKS</b>
6	Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines - Suppression de postes.	<b>Joëlle LAKS</b>
7	Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Convention avec le centre de gestion du Var relative à la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels.	<b>Patrick BOUBEKER</b>

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales signées par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du 24 novembre 2016.

**Liste des décisions municipales 2016**

<b>N°</b>	<b>Objet décisions municipales 2016</b>
<b>36-16</b>	Convention de partenariat relative à une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) Approfondissement
<b>37-16</b>	Convention de mécénat de l'entreprise « INTERMARCHE » en faveur de la manifestation des 7 et 8 décembre 2016 – projet environnement.
<b>38-16</b>	Convention de mécénat de l'entreprise « SOTAL TP SAS » en faveur de la manifestation des 7 et 8 décembre – projet environnement.
<b>39-16</b>	Modification de la régie de recettes concernant l'encaissement des produits pour la location des salles de la commune
<b>40-16</b>	Convention de mécénat de l'entreprise « ARELAN'DAO Biocop LA GARDE » en faveur de la manifestation des 7 et 8 décembre – projet environnement.
<b>41-16</b>	Convention de mécénat de l'entreprise « SARL Claire et nature » en faveur de la manifestation des 7 et 8 décembre – projet environnement.
<b>42-16</b>	Convention de mécénat de l'entreprise « SARL st Viandes – Boucherie du Sud » en faveur de la manifestation des 7 et 8 décembre – projet environnement.
<b>43-16</b>	Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune à l'encontre du dossier Jérémy BATARD.
<b>44-16</b>	Paiement des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, à l'encontre du dossier Jérémy BATARD.

---

## Délibération n°1

Objet : Direction des affaires générales - Modification statutaire de la communauté de communes de la vallée du Gapeau (CCVG) – Mise en conformité avec la loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe)

**Rapporteur : André GARRON, Maire**

La loi NOTRe induit des modifications substantielles dans les compétences des établissements publics de coopération intercommunale dont les compétences obligatoires se voient renforcées ainsi que leurs compétences optionnelles, celles-ci étant nécessaires à l'éligibilité de la dotation globale de fonctionnement ou d'intercommunalité bonifiée. Ces critères d'éligibilité sont considérablement exigeants avec l'obligation de l'exercice effectif de 9 compétences, parmi une liste de 12 à l'horizon 2018. La CCVG, exerçant déjà de nombreuses compétences, peut atteindre cet objectif et ainsi conserver sa bonification. En effet, cette dernière demeure vitale, même dans le contexte de diminution des dotations de l'État, puisque cette contribution au déficit de l'État se fait par prélèvement direct sur les ressources fiscales en cas de dotation allouée insuffisante. Ce système était prévu par la loi de finances pour 2015. D'autre part, la loi de finances pour 2016 prévoyait la réforme de la DGF dans son article 150. Cette réforme avait pour effet d'abroger les critères de bonification dans le cadre de la réforme de cette dotation. Cependant, cette réforme sera vraisemblablement suspendue et il convient donc de garder l'optique d'exercice des compétences nécessaires à la bonification évoquée.

Pour 2017, la présente modification statutaire concerne donc essentiellement la prise en compte de la compétence concernant les aires d'accueil des gens du voyage ainsi que la précision des contours de la compétence économique, qui devient intégrale ; Cette dernière comporte en particulier le tourisme dans sa globalité. Plus généralement, la présente version des statuts comporte une mise à jour des intitulés des compétences ainsi qu'une réorganisation en fonction des dispositions réglementaires en vigueur ; En particulier, la compétence « transport » est placée au groupe des compétences facultatives.

D'autre part, la présente modification n'intègre pas la compétence relative au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), bien qu'elle soit une compétence obligatoire dans le groupe de l'aménagement de l'espace aux termes de la loi ALUR. En effet, tous les maires des communes membres ont exprimé en séance du bureau communautaire leur opposition au transfert automatique de leur PLU en 2017. Cette volonté devra être validée par les conseils municipaux dans certaines conditions de majorité entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017. Ces décisions auront pour effet de reporter le PLUi au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En l'absence de telles délibérations, les statuts communautaires seront mis en conformité.

Pour 2018, pour conserver la dotation communautaire bonifiée, il conviendra que la CCVG exerce la totalité de la compétence « assainissement » en qualité de compétence optionnelle et certaines autres compétences devront être précisées.

En 2020, l'eau deviendra comme l'assainissement une compétence obligatoire de la communauté.

Enfin, l'intérêt communautaire des compétences de la communauté de communes ne doit plus figurer dans ses statuts puisque ce dernier est désormais décidé par le conseil communautaire statuant à la majorité des 2/3.

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (13:13)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

---

**Délibération n°2**

**Objet : Direction des finances – Service Finances – Attribution d’une subvention exceptionnelle au Comité d’organisation de la fête de la Figue**

**Rapporteur : Roseline FOUCOU, adjointe au maire**

Le comité d’organisation de la fête de la figue organise chaque année la fête de la figue qui s’est déroulée cette année les 27 et 28 août 2016 sur la commune de Solliès-Pont.

En raison de l’état d’urgence, la sécurité a dû être renforcée. Le comité a donc été contraint de faire appel à une société de sécurité pour le bon déroulement de cette manifestation.

Le comité demande à la commune de Solliès-Pont une subvention exceptionnelle permettant de couvrir partiellement cette dépense imprévue.

Il est proposé d’accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ au comité d’organisation de la fête de la figue.

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:19)

Madame Roseline FOUCOU : (00:26)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:57)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

---

**Délibération n°3**

**Objet : Direction des finances – Service Finances – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association La Solliésine**

**Rapporteur : Thierry DUPONT, adjoint au maire**

L’association bouliste la Solliésine organise les 17, 18 et 19 juin 2017 le « Régional de la ville de Solliès-Pont - 3X3 au jeu provençal ».

Afin d’organiser cette manifestation, l’association demande à la commune de Solliès-Pont une subvention exceptionnelle.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association bouliste la Solliésine dans le but de les aider à la réalisation de cet évènement.

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:13)

Monsieur Thierry DUPONT : (00:40)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:27)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

---

Délibération n°4

Objet : Pôle Famille Sport Solidarité- Service des affaires scolaires – Participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire

**Rapporteur : Marie-Pierre CAPELA, adjointe au maire**

A la demande de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves, organisme rattaché à l'inspection académique du Var, la ville de Solliès-Pont a mis à disposition des locaux pour accueillir le centre médico-scolaire (CMS), situé 1 bis, rue de la République.

Le CMS créé conformément aux dispositions du Code de l'éducation est utilisé pour les bilans médicaux de nombreux élèves de la commune mais aussi pour la gestion administrative des élèves des communes de Belgentier et Solliès-Toucas respectivement 226 et 542 élèves.

L'inspection académique du Var a estimé les dépenses administratives à 1,50 euro par élève.

Le nombre d'élèves est fixé par rapport aux effectifs de l'année 2016-2017.

A l'instar de l'année scolaire 2015-2016, il convient à nouveau de conventionner avec les communes concernées afin de recevoir leur participation aux frais de fonctionnement du CMS pour l'année 2016-2017.

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:04)

Madame Marie-Pierre CAPELA : (00:57)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:58)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

---

Délibération n°5

Objet : Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Création de postes

Rapporteur : Joëlle LAKS, adjointe au maire

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'avancement de grade a lieu d'un grade au grade immédiatement supérieur ; il se traduit par :

- une augmentation du traitement,
- une amélioration des perspectives de carrière : indice terminal supérieur, possibilité d'accès à un grade ou à un cadre d'emplois encore plus élevé.

Dans ce but, la création du poste décrit ci-dessous est devenue nécessaire afin de procéder à un avancement de grade :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux)

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:33)

Madame Joëlle LAKS : (00:13)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:17)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

---

Délibération n°6

Objet : Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines -  
Suppression de postes

Rapporteur : Joëlle LAKS, adjointe au maire

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Le comité technique a émis un avis favorable pour la suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant, à compter du 31.12.2016, les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
Administrative	Adjoint administratifs	Adjoint administratif de 1ère classe	6
Technique	Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	2
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
		Adjoint technique de 1ère classe	3
		Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Médico sociale		Puéricultrice de classe normale	1
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier de police municipale	2
		Gardien de police municipale	1
Animation			
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Nombre total de postes concernés</b>			<b>21</b>

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:31)

Madame Joëlle LAKS : (00:26)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:13)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

**Délibération n°7**

Objet : Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Convention avec le centre de gestion du Var relative à la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

**Rapporteur : Patrick BOUBEKER, conseiller municipal**

Conformément à l'article 5 du décret du 10 juin 1985, l'autorité territoriale désigne le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Elle peut passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents, dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans le respect de ces dispositions, le centre de gestion du Var (SDG83) propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Var d'adhérer par convention, à son service prévention des risques professionnels.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:08)

Monsieur Patrick BOUBEKER : (01:39)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:42)

**Exprimés : 33**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0 .....ADOPTÉE**

---

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

- ✓ Avis des domaines : panneaux photovoltaïque au CTM : (02:02)
- ✓ Le 1<sup>er</sup> décembre 2016 : 1<sup>er</sup> contrat de mixité social + visite des logements Marcel Pagnol + pose de la 1<sup>ere</sup> pierre Chocolaterie et propriété Henche : (04:11)
- ✓ Démolition Chocolaterie : (00:10)
- ✓ Démolition ancienne mairie : (01:16)
- ✓ Construction les Aiguiers : (00:30)
- ✓ Caserne des pompiers : (00:18)
- ✓ Journées de l'environnement 7 et 8/11/2016 : (01:39)
- ✓ Téléthon : (00:44)
- ✓ Révision PLU avec les personnes publiques associées : (00:40)
- ✓ Comité technique le 13 décembre à 14h30 : (00:38)
- ✓ Expositions au château + foire aux santons : (00:18)
- ✓ SDIS : contribution de la commune : (04:10)
- ✓ Office du tourisme
  - Monsieur Régis CHEVROT : (01:06)
  - Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:20)
- ✓ Festival du château :
  - Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:32)
  - Monsieur Régis CHEVROT : (00:07)
- ✓ Festivités de Noël 2016 + vœux 2017 : (00:34)

➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 2 février 2017 à 18h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 15 décembre 2016 à 19h20.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont



2016  
2017  
2018

